

B.E.F. 1

Brevet d'Edicateur Fédéral 1^{er} éch.

PATINAGE *Artistique*



Brevet Educateur Fédéral 1^{er} échelon

Option :
**Patinage
Artistique et
Danse**

Conditions Spécifiques **2019 - 2020**

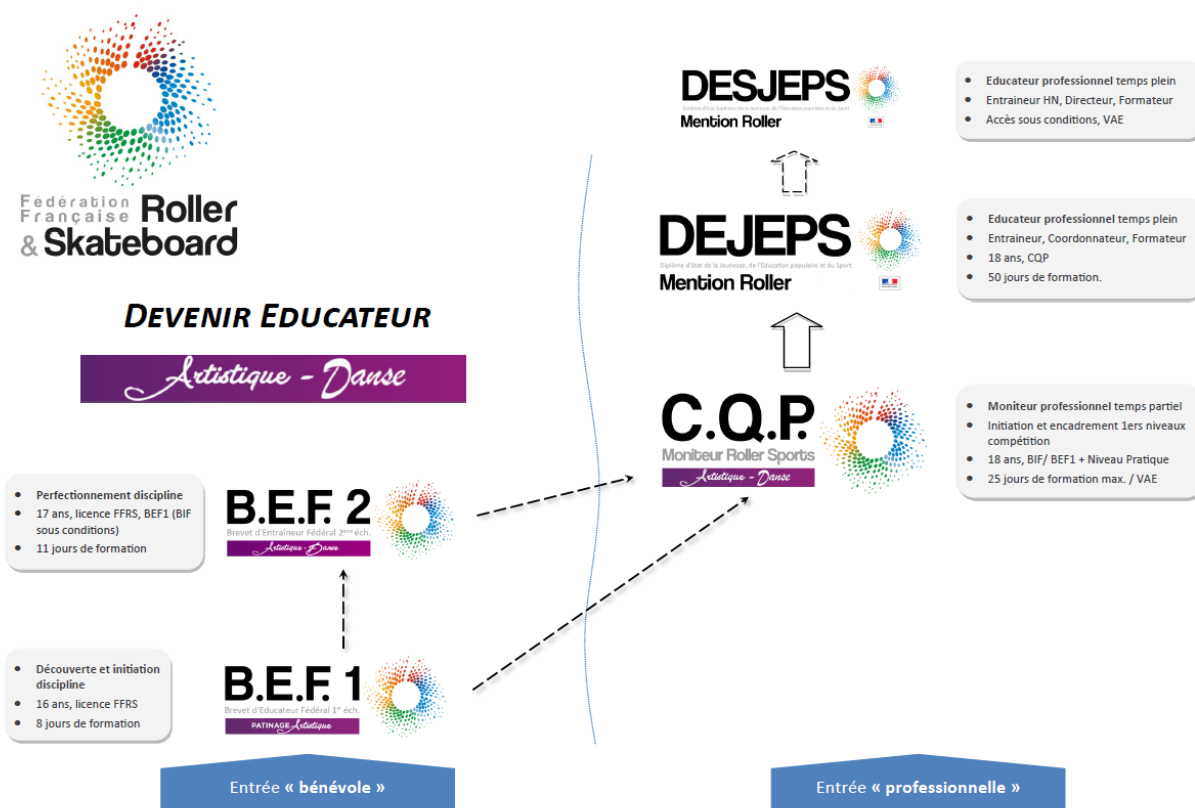
Sommaire

I. SPECIFICITES DE L'ACTIVITE D'ENCADREMENT EN « ARTISTIQUE ET DANSE »	2
A. LA FILIERE DE FORMATION PROPRE AU « PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE»	2
B. LES SPECIFICITES DE L'ENCADREMENT BENEVOLE AU NIVEAU DU BEF1	2
II. ORGANISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE BEF 1	3
A. RAPPELS ORGANISATION GENERALE BEF 1	3
B. CONTENUS DE FORMATION SPECIFIQUES BEF 1 « ARTISTIQUE ET DANSE »	3
C. PASSERELLES ET EQUIVALENCES AVEC L'ANCIENNE FILIERE FEDERALE, CAS PARTICULIER EN PATINAGE ARTISTIQUE ANNEE 2010 A 2014	3
III. CONDITIONS SPECIFIQUES D'EVALUATION BEF1	4
A. COMPLEMENTS TECHNIQUES EPREUVE UC1 « PEDAGOGIE INITIATION »	4
B. COMPLEMENTS TECHNIQUES EPREUVE UC2 « CULTURE FEDERALE »	4

Ce document constitue le règlement technique spécifique à la discipline « Artistique et Danse » du cahier des charges général *Brevet Educateur Fédéral 1^{er} échelon*.

I. SPECIFICITES DE L'ACTIVITE D'ENCADREMENT EN « ARTISTIQUE ET DANSE »

a. La filière de formation propre au « Patinage Artistique et Danse »



b. Les spécificités de l'encadrement bénévole au niveau du BEF1

Le domaine de compétence des personnes titulaires du BEF1 est l'Ecole de Patinage. Autrement dit, leurs compétences portent sur l'encadrement de l'école de patinage d'un club. Les personnes titulaires du BEF1 sont reconnues compétentes par la FFRS pour :

- Animer une découverte / initiation au patinage artistique et danse lors d'une journée portes-ouvertes du club ;
- Enseigner les bases du patinage artistique et danse pendant les entraînements de l'école de patinage du club ;
- Animer des temps « d'éveil chorégraphique » pour des patineurs en école de patinage.

Les personnes ayant validé le BEF 1^{er} échelon sont reconnues compétentes pour enseigner et évaluer des patineurs dans le cadre de l'Ecole de Patinage.

II. ORGANISATION DE LA FORMATION SPECIFIQUE BEF 1

a. Rappels organisation générale BEF 1

La formation BEF 1 a une durée minimale de **49h de formation, réparties sur une période minimale de 7 jours** continus ou discontinus, et de 7h forfaitaires d'examen (soit un total de 56h).

Le **contenu des deux premières journées** (formation Culture fédérale) est identique au BIF Roller, Skateboard et au BEF1. *Dans la mesure du possible, chaque ligue organisatrice devra privilégier une mutualisation des stagiaires sur ce premier temps de formation.*

Les journées de formation N°3 à N°7 se déroulent potentiellement en commun avec des stagiaires CQP dans le cadre de la semaine de formation spécifique N°1.

b. Contenus de formation spécifiques BEF 1 « Artistique et Danse »

Jour	Temps de formation	Situations encadrement de référence	Situations de formation	Ressources à utiliser
1	Formation Culture Fédérale BIF/BEF1	<ul style="list-style-type: none"> • Culture fédérale : réglementation, matériel, disciplines. • L'organisation et l'animation d'une journée de découverte ouverte à des publics non licenciés. • Les bases de la pédagogie en initiation. 		
2				
3	Formation spécifique Initiation et découverte dans la discipline	<ul style="list-style-type: none"> - Les situations pédagogiques en niveau « Découverte » - Comment construire une séance 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des figures et problématiques techniques, recherche de solutions pédagogiques - Analyse des fondamentaux du patinage - Apports théoriques et mises en situation de préparation de séances - Mises en situation d'encadrement - Mise en situation de création chorégraphique 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Règlement en vigueur</i> - <i>Vidéos des tests EFPA</i> - <i>Vidéos des chorégraphies EFPA</i> - <i>Livret de formation BEF1</i>
4		<ul style="list-style-type: none"> - Les habiletés du patinage artistique - La progression du patineur dans chaque habileté - L'élaboration du cahier de séances - Les situations pédagogiques en niveau « Débutant » 		
5		<ul style="list-style-type: none"> - Les qualités de l'éducateur - L'attitude et la communication de l'éducateur - La préparation au QCM (UC2) - Les situations pédagogiques en niveau « Intermédiaire » 		
6		<ul style="list-style-type: none"> - Les qualités artistiques du patineur - Le développement des qualités artistiques du patineur - Les qualités du patineur - Les situations pédagogiques en niveau « Confirmé » 		
7		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel, les réglages, l'entretien - L'échauffement et le travail sans patins - La vitesse - Les situations pédagogiques en niveau de « Spécialisation » 		
8	Examen BEF 1			

c. Passerelles et équivalences avec l'ancienne filière fédérale, cas particulier en Patinage Artistique année 2010 à 2014

Les personnes n'ayant pas obtenu le BIF mais ayant validé la totalité des UC du BEF au cours des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 obtiennent de droit le **BEF1 Artistique**.

S'ils souhaitent valider le **BEF 2 Artistique**, ils sont dispensés de l'UC 2, comme pour tous les BEF « ancienne version ». Par contre, ils ont obligation de valider l'épreuve de "Culture fédérale" (UC2 du BEF1) pour compenser la non validation du BIF (ainsi que l'UC1 pédagogie et le PSC1 en référence au cahier des charges BEF2).

III. CONDITIONS SPECIFIQUES D’EVALUATION BEF1

a. Compléments techniques épreuve UC1 « pédagogie initiation »

Le candidat se présente avec le **cahier de séances** retraçant l’encadrement d’un groupe de patineurs dans son club. Le niveau des patineurs correspond à l’Ecole de Patinage. *Le cycle doit comporter au moins 6 séances en initiation.*

Le jury fait tirer au sort un sujet au candidat pour construire une séquence pédagogique de 20 minutes.

Les sujets se caractérisent par 1 des 5 niveaux et 1 ou 2 des 7 habiletés en patins de l’école de patinage. Le sujet peut ne pas porter sur le même niveau que le cahier de séances réalisées en club. Le candidat dispose de 30 minutes pour construire sa séquence pédagogique.

Le candidat anime sa séquence de 20 minutes. Pour cela, il disposera d’une **piste plane à sol dur de 20m par 40m** (Ou d’une ½ piste car partagée avec un autre candidat dans le cas d’un double jury), **d’un groupe de 6 à 10 enfants** et du matériel pédagogique de base (plots, bâtons, cerceaux, coussins waff, spinners, cordes à sauter...).

A la suite de la séquence, un entretien avec le jury de 10 minutes maximum porte sur le cahier de séances et/ou la séquence que le candidat vient d’animer.

b. Compléments techniques épreuve UC2 « culture fédérale »

Les 10 questions spécifiques « Artistique et Danse » peuvent porter sur les sujets suivants :

- **Le Matériel et les infrastructures**
 - *Le matériel, ses réglages, son entretien et son usage (patins, tenue vestimentaire, matériel pédagogique).*
 - *Les pistes de patinage (caractéristiques, dimensions, type de sol adapté).*
- **La connaissance de la vie fédérale :** *l’organisation des tests et compétitions, les prérogatives des instances fédérales, les dispositifs de développement, les systèmes de jugement, les formats de rencontres, les spécialités danss et artistique.*
- **Le Vocabulaire technique :** *Le vocabulaire spécifique au « Patinage Artistique et Danse » (nom des figures, etc)*
- **La nomenclature des carres :** *nomenclature utilisée pour les carres.*
- **Les figures techniques :** *connaissance des figures de base de l’école de patinage (leurs caractéristique / les reconnaître sur la base d’une photo).*
- **L’évaluation d’un patineur :** *une photo est diffusée pendant une minute, le candidat doit repérer sur le patineur photographié, les fautes techniques.*